

Image not found or type unknown



Nationalité française par double droit du sol

Par **miroz**, le **04/11/2014** à **20:46**

Bonjour,
Je suis né en France en 1989, et mon père est né en Tunisie en 1953 c'est à dire avant l'indépendance. Je voudrais savoir si je peux obtenir la nationalité française selon le code de nationalité française : « **L'enfant né en France avant le 1er janvier 1994, d'un parent né sur un ancien territoire français d'outre-mer avant son accession à l'indépendance, est français de plein droit.** »
Merci.